



Pétition adressée à Andrei Naumovich, Président  
du groupe de travail parlementaire sur la peine de  
mort,

A envoyer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à :

Amnesty International France  
76, boulevard de la Villette  
75940 Paris Cedex 1

***Bélarus : demandons l'abolition de la peine de mort !***

Monsieur le Président,

Amnesty International milite depuis plus de 40 ans contre la peine de mort. Le Bélarus est le dernier pays d'Europe et de l'ex-Union soviétique à procéder encore à des exécutions. Nous demandons au Bélarus de mettre en place un moratoire officiel sur les exécutions et de commuer en peines d'emprisonnement toutes les condamnations à mort, en vue de l'abolition de la peine capitale.

Au Bélarus, le secret entoure toujours les exécutions, qui ont lieu après des procès iniques. La pratique qui consiste à refuser de remettre le corps aux familles et de leur indiquer le lieu où il est enterré équivaut à un traitement cruel, inhumain et dégradant envers elles et doit cesser.

Nous avons connaissance des mesures positives très encourageantes mises en place par le Bélarus en vue de l'abolition de la peine de mort, et notamment des travaux de votre groupe de travail parlementaire. Nous soutenons pleinement vos efforts et avons hâte de célébrer le jour où le Bélarus figurera parmi les pays abolitionnistes, marquant ainsi la disparition totale de la peine de mort dans la région.

	<b>NOM, PRENOM</b>	<b>VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>1</b>			
<b>2</b>			
<b>3</b>			
<b>4</b>			
<b>5</b>			
<b>6</b>			
<b>7</b>			
<b>8</b>			
<b>9</b>			
<b>10</b>			

**\* en donnant votre adresse courriel vous acceptez de recevoir des informations de la part d'Amnesty International France. Si vous ne le souhaitez pas merci d'indiquer seulement votre ville et code postal.** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.